



Ecaussinnes, le 11 avril 2022

Ligue des Droits Humains
Madame Emmanuelle HARDY,
Conseillère juridique
Rue du Boulet, 22

1000 Bruxelles

OBJET : Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information-Décisions et registres sur les dispositifs de surveillance de la commune-Demande de prorogation du délai.

Référence : S1525

Agent traitant : Marie-France LARCIN - 067/79.47.28 - 067/34.79.62 - mariefrance.larcin@ecaussinnes.be

Madame la Conseillère juridique,

Nous accusons bonne réception de votre courriel du 10 avril 2022 relatif à l'objet repris sous titre et vous en remercions.

En application de la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces, nous vous adressons, par la présente, la demande de prorogation de 15 jours du délai initial de 30 jours fixé pour réserver les suites utiles à votre courrier du 12 mars 2022.

En effet, nous sommes en attente des réponses des différentes administrations concernées par ce dossier et ne manquerons pas de vous transmettre les informations dès que nous les aurons obtenues.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère juridique, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Général,
R. WISBECC



Le Bourgmestre,
X. DUPONT